

Réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Points à l'ordre du jour :

Personnel Communal : Mise en œuvre du Compte Epargne Temps - Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, tarifs garderie 2021, clôture du budget C.C.A.S, échange de terrain avec M. MASSON, contrat d'affermage du café restaurant l'Escarpidou, présentation de la gestion et prévention des déchets Châtaigneraie Cantalienne et questions diverses.

Délibérations votées par le Conseil Municipal

▪ Mise en Œuvre du Compte Epargne Temps

Il s'agit d'un compte où les agents peuvent stocker des congés ou des heures supplémentaires. Seule la possibilité de les prendre en congés est ouverte.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Monsieur le maire explique que, jusqu'à présent, ce régime indemnitare n'était ouvert qu'aux filières administrative et technique. Nous avons recruté un adjoint d'animation, il convient donc de le créer pour cette filière.

Monsieur le maire précise que le RIFSEEP soit octroyé à tous les agents titulaires.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Tarifs garderie à compter du 1^{er} janvier 2021

Monsieur le maire explique que le Conseil Municipal n'a pas fixé, par délibération, le montant des dépassements d'horaires. Il souhaite que l'adoption de cette délibération ait un effet dissuasif, c'est pourquoi le tarif est fixé à 5€ par 1/4 heure entamé et par enfant.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Clôture du budget C.C.A.S

Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'un budget annexe qui n'a pas d'utilité particulière pour les communes de notre strate. La Loi NOTRe nous permet de le dissoudre. Le C.C.A.S continuera à vivre mais la collectivité sera moins contrainte en terme de budget.

Monsieur le maire propose que les personnes ressources soient reconduites dans la commission.

Accord du Conseil Municipal.

Nicole Bruel ajoute que ces personnes ont été sollicitées cette année et elles ont apprécié.

Concernant le repas de Noël du C.C.A.S., il a été proposé un repas à emporter au choix. Il nous a été fait remarquer qu'il y avait une concurrence déloyale. La décision a donc été prise de diviser la commune en deux. Une partie du village aurait le repas de l'auberge d'Aubugues et l'autre partie celui de l'Escarpidou. La possibilité était également offerte de commander des repas supplémentaires. Il s'avère qu'au final le nombre de repas commandés est égal de chaque côté. L'idée de départ était d'aider les commerçants du village. Cette formule a très bien été acceptée par nos administrés.

Monsieur le maire remercie Nicole ainsi que les membres du C.C.A.S. Il précise qu'un courrier a été envoyé par ses soins aux personnes âgées de moins de 68 ans afin de leur expliquer qu'ils ne bénéficiaient plus du repas ou du colis cette année. Les membres du conseil municipal s'entendent ensuite sur l'organisation de distribution de colis et la livraison des repas. Il est demandé aux membres présents lors de cette journée de prendre des photos pour le site et le bulletin.

▪ **Echange de terrain avec M. MASSON. Classement et déclassement de parcelles dans le domaine public**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que ces terrains se situent au niveau du Poteau d'Aubugues. M. MASSON cède une parcelle de 18 ca de superficie contre une parcelle de 17 ca. Il lui a demandé confirmation que cela n'engage aucun frais pour la commune. La réponse est positive. C'est en effet le demandeur qui assume les frais éventuels.

Accord du Conseil Municipal.

▪ **Contrat d'affermage du café restaurant l'Escarpidou**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que cette délibération est proposée afin de régulariser la différence de loyer mensuel de l'Escarpidou (environ 3€). Le montant total du loyer s'élève à 700€ HT soit 840€ TTC.

Accord du Conseil Municipal.

▪ **Présentation de la gestion et prévention des déchets de la Châtaigneraie Cantalienne**

Monsieur le maire présente de façon détaillée, avec diffusion de guide sur le rétroprojecteur, la gestion et prévention des déchets au sein de la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne. Il informe le conseil municipal sur le futur système de collecte ainsi que sur les améliorations qui seront apportées en terme de recyclage. Il informe également le conseil que, pour répondre à l'augmentation des coûts liés aux augmentations des différentes taxes qui impactent le budget des ordures ménagères, la Communauté de Communes a voté l'augmentation de la redevance à hauteur de 195,50€ pour l'année 2021.

Questions diverses

▪ Vente de logement H.L.M

Monsieur le maire propose de prendre une délibération de principe pour la vente de 2 lots. Les membres du conseil municipal se prononcent favorablement pour un lot mais demandent des renseignements supplémentaires concernant le second.

La décision est renvoyée au prochain conseil.

▪ Refus de transfert des pouvoirs de police à la communauté de communes

Monsieur le maire explique que certains pouvoirs de police en matière d'assainissement, de gestion des déchets ménagers, de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, de circulation et de stationnement et/ou d'autorisation de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi, sont transférés d'office à la communauté de communes. Le refus de ce transfert doit être notifié par courrier recommandé AR. Le conseil municipal doit, par délibération, autoriser Monsieur le maire à refuser ce transfert.

▪ Abribus Poteau d'Aubuques

Question est posée au sujet de l'abribus dont une vitre est cassée. La réponse qui a été donnée à monsieur le maire est qu'il n'existe pas de marché. Il explique qu'il lui a été proposé que la commune fasse une dalle et démonte l'ancien abri et que la Région change l'abribus. Aucune réparation ne sera faite. Il faut savoir que les nouveaux abris sont ouverts.

Proposition est faite d'installer du Plexiglas en attendant.

▪ Travaux de l'école

Les travaux débutent le 8 février 2021. Le week-end précédent, la salle de sieste ainsi que les classes de PS, MS doivent être déménagées, toute l'aide apportée sera appréciée. Cette première tranche va durer 3 mois. Il y a au total 4 tranches.

Les travaux vont s'étaler sur une période d'environ 17 mois.

▪ Sanitaires publics

Les travaux doivent commencer entre mars et juin. L'ensemble des devis est en notre possession (un devis de menuiserie est manquant). Nous avons profité de règles assouplies en matière de passation de marché public dû à la crise sanitaire sinon nous aurions dû passer un appel d'offre.

▪ Rachat de chemin communal

Information est donnée par rapport à une demande de rachat d'un chemin communal de la part de la personne qui a racheté le moulin de Nadal. Monsieur le maire explique que cela se fera lors de la remise à jour des chemins communaux. Tous les dossiers sont prêts, reste les procédures (informations, actes notariés, enquête publique).

▪ Divers

- Question est posée pour savoir s'il y a quelque chose en cours pour la rénovation du pont du Maisonial.

- Nettoyage du fossé à faire en haut de la côte de Trémoulines : la tête est bouchée et cela passe par-dessus.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré une entreprise pour de la Radio relève. Nous sommes en attente du devis.
- Pour information, la télésurveillance peut s'arrêter à tout moment, nous sommes en attente d'un devis pour une adaptation et ainsi ne pas avoir à tout changer.
- La permanence du 2 janvier est annulée.
- La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu en janvier car les dossiers DETR doivent être déposés avant le 29 janvier 2021.
- Monsieur le maire souhaite aux membres présents de passer de bonnes fêtes.